

Indexation, calcul de la contribution non volontaire

✓ Identifier le facteur applicable à la rente payable en 2007 pour la portion relative au service crédité entre le 1-07-1982 et le 31-12-1999 (voir facteurs 1982-1999 aux pages 6 et 7). Ce facteur doit correspondre à la date la plus rapprochée de la prise de votre retraite.	(B) Facteur :
✓ Multiplier le montant de la rente annuelle payable (A) par le facteur (B) pour trouver le montant de la perte subie. Estimation de la perte cumulée :	(C) Estimation de la perte subie : $\begin{array}{r} \text{.....} \text{ \$ X } \text{.....} = \\ \text{(A)} \qquad \qquad \qquad \text{(B)} \\ \text{.....} \text{ \$} \\ \text{(C)} \end{array}$

Si vous avez pris votre retraite à compter du 1^{er} janvier 2000, deux calculs doivent être appliqués à :
 1) la portion acquise entre 1982 et 1999
 2) la portion acquise à compter de 2000

1) Calcul de la perte subie sur la portion acquise entre juillet 1982 et décembre 1999

✓ Inscrire la date de votre départ à la retraite	Date de départ à la retraite :
✓ À partir de votre état de dépôt de la CARRA reçu en janvier 2007, inscrire le montant de la rente annuelle payable correspondant à la portion de la rente acquise entre juillet 1982 et décembre 1999 .	(A) Montant de la rente annuelle payable (portion acquise entre juillet 1982 et décembre 1999) : \$
✓ Identifier le facteur applicable à la rente payable en 2007 pour la portion relative au service crédité entre le 1-07-1982 et le 31-12-1999 (voir facteurs 1982-1999 aux pages 6 et 7). Ce facteur doit correspondre à la date la plus rapprochée de la prise de votre retraite.	(B) Facteur :
✓ Multiplier le montant de la rente annuelle payable (A) par le facteur (B) pour trouver le montant de la perte subie sur la portion acquise entre le 1 ^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999. Estimation de la perte cumulée sur la portion acquise entre le 1 ^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999 :	(C) Estimation de la perte subie : $\begin{array}{r} \text{.....} \text{ \$ X } \text{.....} = \\ \text{(A)} \qquad \qquad \qquad \text{(B)} \\ \text{.....} \text{ \$} \\ \text{(C)} \end{array}$

2) Calcul de la perte subie sur la portion acquise après décembre 1999

✓ Inscrire la date de votre départ à la retraite	Date de départ à la retraite :
✓ À partir de votre état de dépôt de la CARRA reçu en janvier 2007, inscrire le montant de la rente annuelle payable correspondant à la portion de la rente acquise après 1999 .	(D) Montant de la rente annuelle payable (portion acquise après 1999) :